

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
ARRONDISSEMENT DE VENDOME  
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

**SEANCE DU 31 JUILLET 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 31 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

**Etaient présents** : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, GERAY Nathalie, ROULLIER Arnaud, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, GOURDET Laurence, HÉLIÈRE Stéphanie, SAISON Joël.

**Etaient absentes excusées** : AUBERT Nadine ayant remis une procuration à GRANGER Jacques, AYAD Majida, VIOLANTE Florent, BESSÉ Thierry, AUBIER Nathalie, GRENET Virginie.

<b>Secrétaire de séance</b>	HÉLIÈRE Stéphanie
<b>Date de convocation</b>	24 juillet 2023
<b>Nb de membres en exercice</b>	19
<b>Nb de membres présents</b>	13
<b>Nb de pouvoirs</b>	1
<b>Nb de votants</b>	14

**Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2023**

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2023 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**Compte rendu des décisions du Maire depuis le 19 juin 2023**

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°CNE2023-S03-D20 relative au vote du budget primitif 2023 dont le programme d'investissement 2023 ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>
2023-12	27/06/2023	Approbation des devis de DELTA INFORMATIQUE sise à La Ferté-Bernard (Sarthe) relatifs - à la fourniture et l'installation d'un serveur et ses accessoires pour un montant de 7 811,80 € HT soit 9 374,16 € TTC, - à la fourniture et l'installation d'un poste informatique et ses accessoires au poste d'accueil pour un montant de 1 201,19 € HT soit 1 441,43 € TTC - au contrat annuel de maintenance informatique pour un montant de 1 356 € HT soit 1 627,20 € TTC, reconductible tacitement et révisable selon la fréquence des demandes d'intervention suite à la cessation d'activité de la SARL ADM Informatique au 15 janvier 2023, précédemment en charge du parc informatique de la commune.

2023-13	24/07/2023	Approbation du devis de la SARL DUPUET sise à Tours, d'un montant de 1 120 € HT - 1 344 € TTC, au titre d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre d'un appel à projets pour le programme de canalisations fuyardes du secteur sud/ouest de Souday. La prestation comprend la reprise et synthèse des conclusions des études patrimoniales (560 € HT) et l'élaboration du dossier de subvention (560 € HT).
2023-14	28/07/2023	Approbation du devis DELTA INFORMATIQUE sise à La Ferté-Bernard (Sarthe), d'un montant de 1 201,19 € HT soit 1 441,43 € TTC relatif à la fourniture et installation d'un ordinateur et ses accessoires du poste des ressources humaines / urbanisme.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

## **Projet de réhabilitation de l'ancien prieuré de Souday**

### **Attribution du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Considérant la délibération du 15 mai 2023 approuvant le dossier de consultation pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien prieuré de Souday en Mairie ;

Considérant le rapport d'analyses des cinq offres reçues ;

*Monsieur Le Maire expose :*

La consultation s'est déroulée suivant une procédure adaptée. Le dossier de consultation a été mis en ligne le 31 mai 2023 sur une plateforme dématérialisée et publié dans le quotidien La Nouvelle République, dans les éditions du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Indre le lundi 5 juin 2023. La remise des offres était fixée au lundi 3 juillet 2023 à 12 heures.

23 dossiers ont été retirés dont 18 avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier, 4 retraits pour information ou recherche seulement et 12 dossiers retirés anonymement. 6 bureaux d'études ont procédé à une visite du site conformément à l'article 2.9 du règlement de consultation et 5 bureaux ont déposé une offre dématérialisée. Toutes les offres sont recevables. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Un récapitulatif détaillé pour chacune des offres a été établi, reprenant les critères et la pondération définis dans le règlement de consultation.

Conformément à l'article 6.3 du règlement de consultation, il a décidé de procéder le 21 juillet à l'audition des trois premières offres. Il s'agissait d'apporter des éléments sur les moyens mis en œuvre pour réaliser la mission et s'assurer de la bonne compréhension du besoin.

A l'issue des auditions, les trois bureaux d'études ont été convoqués à la négociation. Deux des bureaux ont fait une nouvelle offre financière.

La commission MAPA, réunie le 28 juillet, a procédé au nouveau classement des trois bureaux à l'issue des auditions et des négociations.

Au regard de l'analyse et du jugement des offres ci-dessus, l'offre la mieux-disante est AVENSIA de Chambray-Lès-Tours – 37170 -

La commission propose d'attribuer le marché à AVENSIA pour un montant de 87 850 € HT.

Conformément à l'article 2.2.2 du règlement de consultation, les prestations sont réparties en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles, la collectivité se réserve le droit d'engager ou de ne pas engager les phases conditionnelles qui seront déclenchées par un ordre de service.

Conformément à l'article 2.8 du règlement de consultation, le marché est conclu pour une durée de 36 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de la tranche ferme.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **ATTRIBUE** le marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage – AMO - dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal dénommé « Ancien Prieuré de Souday » en mairie, à la SAS AVENSIA, sise à Chambray-Lès-Tours – 37170 - pour un montant de **87 850 € HT – Quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante euros HT, décomposé comme suit :**
  - Tranche ferme 17 800 € HT
  - Tranche conditionnelle 1 16 700 € HT
  - Tranche conditionnelle 2 11 450 € HT
  - Tranche conditionnelle 3 41 900 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à notifier le marché à la SAS AVENSIA de Chambray-lès-Tours – 37170 - et à émettre l'ordre de service pour l'exécution de la tranche ferme de la mission désignée ci-dessus.

### **Mission CAUE - Approbation de l'avenant 1 de la convention d'objectifs du CAUE dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien Prieuré de Souday**

Considérant la délibération du 11 octobre 2021 et celle du 22 novembre 2021 approuvant la convention d'objectifs du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – CAUE 41 – dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien Prieuré de Souday ;

Considérant la réflexion plus approfondie sur la programmation qui a entraîné d'une part, le décalage du calendrier d'étude et d'autre part, un investissement supplémentaire du CAUE ;

Monsieur Le Maire fait part que la convention d'objectifs signée avec le CAUE en janvier 2022 doit être modifiée dans ses articles 2 et 3, ayant pour conséquence un coût supplémentaire de la prestation du CAUE 41 à hauteur de 3 000 € (non soumis à la TVA) dont 50% pris en charge par le CAUE 41. Le coût global de la prestation du CAUE se porte au total à 10 500 € contre 7 500 € initialement prévus.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **APPROUVE** l'avenant 1 désigné ci-dessus du CAUE 41, par modification des articles 2 et 3 de la convention initiale ;
- **APPROUVE** le coût global de la prestation à hauteur de 10 500 € dont 50 % restant à la charge de la collectivité, soit 5 250 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ledit avenant et à prendre en charge le reliquat de 1 500 €, déduction faite des montants précédemment facturés pour 3 750 € ;
- **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 2031 du budget primitif 2023.

### **Panneaux de communication**

Aude BENOIST, historienne du patrimoine architectural, est en cours de rédaction du contenu de 4 panneaux sur l'histoire du site du Prieuré de Souday, qui seront installés pour les journées du patrimoine 2023. Ces panneaux resteront de façon permanente pour ainsi communiquer sur la présentation du projet de réhabilitation.

L'entreprise CARNUTES est en charge de réaliser les supports qui seront mis en place par la commune.

## **Grange dîmière**

Il s'avère qu'une intervention urgente doit être faite à court terme sur la Grange dîmière de Souday.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour réaliser un chiffrage des travaux par Pauline LEBLANC. Des démarches seront entreprises pour solliciter des subventions auprès de La Fondation du Patrimoine, de la DRAC, du Département au titre du PRNP.

En l'absence des travaux réalisés sur le bâtiment communal situé 16 place des Porches bénéficiant de la DSR 2023, un courrier sera adressé au département pour demander le transfert de la DSR 2023 du projet initial sur les travaux urgents de la Grange dîmière.

## **Atelier de pratique artistique : étude de la seconde tranche des travaux suite aux possibilités de financement de la Direction Régionales des Affaires Culturelles**

La commission des bâtiments a visité les travaux de l'atelier artistique et a pu constater les dégâts occasionnés sur les menuiseries. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Mondoubleau.

Dans la seconde tranche des travaux, il est prévu l'isolation du pignon sud, du plafond et l'habillage intérieur des ouvertures suite à leur changement ainsi que la pose de gouttières neuves. Les travaux d'électricité réalisés en 2023 pourront être inclus dans l'enveloppe.

Une présentation du programme sera communiquée à la DRAC par Mme Karine GLOANEC MAURIN lors d'un prochain rendez-vous.

## **Projet camping de St Agil**

Le camping de St Agil dispose de 16 emplacements avec 8 bornes électriques, un bloc sanitaire « très vétuste »

Une habitante de notre commune propose de s'occuper de la gestion du camping de St Agil, une rencontre sera fixée prochainement. La forme juridique de gestion est à définir. Le camping sera ouvert aux vélos et piétons, restera fermé aux véhicules à moteur. Préalablement, des travaux doivent être réalisés avec l'installation d'un bloc sanitaire.

Nécessité de prendre contact avec la Direction Régionale du Tourisme et s'assurer que le projet soit pérenne.

## **Parc Naturel Régional du Perche – compte rendu de la visite des instances nationales**

Lors de la visite des instances nationales dans le Perche (CNP, FPNRN, Ministère) dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Perche, il a été présenté les grandes lignes de la charte. Ces visites se sont déroulées sur 3 jours, les quatre communes de notre département ayant candidatées à leur entrée dans le PNR, étaient conviées à la visite du 10 juillet.

La Région Centre-Val de Loire s'est prononcée le 7 juillet, sur le contenu du projet de charte pour validation ; et sollicitation de l'avis intermédiaire du préfet de région Normandie (préfet coordonnateur).

Le périmètre d'étude du Parc s'élargit à 114 communes ; dont 43 en Centre-Val de Loire et l'intégration de 4 communes de Loir-et-Cher.

Pour mémoire, les grandes ambitions de la charte 2025-2040 pour le territoire :

### **Renforcer les écosystèmes et les paysages du Perche**

- Nécessité d'accroître la richesse de la biodiversité et des milieux naturels du Perche ;
- Rétablir et conforter le bon état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Faire vivre la pluralité des paysages percherons.

## **Enraciner la transition écologique**

- Transition énergétique : réduire la demande, augmenter l'offre en énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- Faire de l'arbre et du bocage les fers de lance de la transition écologique dans le Perche ;
- Mettre en œuvre une transition agricole et alimentaire.

## **Bien vivre dans le Perche**

- Aménager l'espace en prenant soin des patrimoines ;
- Développer des activités économiques à forte valeur ajoutée territoriale ;
- Faire découvrir l'exceptionnalité du Perche : le développement touristique durable au service de l'expérience visiteur ;
- Cultiver une conscience citoyenne et écologique partagée et mobiliser les habitants autour des richesses du territoire.

Dans le cadre de l'extension du périmètre du PNR, soit + 26 % du territoire actuel, il est prévu la création de 5 nouveaux emplois.

Le PNR du Perche doit s'assurer du retour sur l'engagement financier du département de Loir et Cher, soit une enveloppe de 12 000 € à 20 000 € par an.

## **Service AEP**

### **Point sur l'avancement des travaux du secteur Est de St Agil**

Les travaux des 4 sites sont terminés. Le nouvel abonné de la Cirotière est raccordé au réseau de St Agil depuis le 19 juillet. Sont en cours la pose du regard sur la conduite de connexion Boursay / St Agil et la phase d'essai pour le fonctionnement de cette interconnexion.

La réception des travaux est prévue début fin août / début septembre.

### **Demande de subventions pour canalisations fuyardes secteur Sud/ Ouest Souday**

Le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'appel à projet des canalisations fuyardes pour le secteur Sud/Ouest de Souday a été déposé le 26 juin dernier. Le dossier est en cours d'instruction.

### **Point sur le COPIL en charge d'étudier le transfert de la compétence eau/assainissement à la communauté de communes des Collines**

Dans le cas du transfert de cette compétence, il est proposé à l'assemblée d'engager une réflexion sur le fonctionnement commun entre les régies de Baillou et Couëtron-au-Perche.

## **Questions diverses**

### **Unité de traitement de Souday**

Le curage de la lagune 1 de Souday, confié à l'entreprise VALMAT, est programmé le 3 et 4 août selon les conditions météorologiques.

### **Logements locatifs**

Monsieur Le Maire fait part de l'absence de logements locatifs disponibles pour de nouveaux apprentis recrutés par des entreprises locales.

### **Dates des prochaines réunions**

- Commission finances : jeudi 14 septembre à 9 heures
- Réunion 41 h de Couëtron : 27 septembre à 18 h 30, salle communale de Souday
- Conseil Municipal : 20 heures, salle communale St Agil
  - **Lundi 18 septembre**
  - **Lundi 23 octobre**
  - **Lundi 27 novembre ou 04 décembre**

La séance est levée à 22 h 10

Le Maire,  
J. GRANGER.